

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.068

L'An deux Mille Treize, le 25 mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 19 mars 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 19 mars 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme SERRE, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. SIMONNET représenté par M. REVOLAT
M. CAU représenté par Mme DOUMECQ
M. GUIARD représenté par Mme MAIRE
M. PATRUX représenté par M. FILOCHE
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS
Mme ROY représentée par Mme DAUZIDOU

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme DESCHANP, M. LAPOUGE, M. MEGLIO, M. SERVIT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 29

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE SUR ESQUISSE POUR LA REHABILITATION DU BATIMENT DIT « LES GALERIES BOTTON » ET DE L'AUDITORIUM, DE LA CONSTRUCTION DE TERRASSES COMMERCIALES FERMEES, AINSI QUE DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS - ATTRIBUTION DU MARCHE

RAPPORTEUR : M. REVOLAT

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN souhaite réhabiliter le site commercial des « Galeries Botton », afin de lui redonner le lustre et l'authenticité originelle des années 50.

Les bâtiments des Galeries BOTTON et de l'auditorium à réhabiliter sont situés sur la place de l'auditorium, entre le Front de Mer et le boulevard de la Grandière. Le site à aménager est limité au nord par le parking de l'auditorium, à l'est par le boulevard de la Grandière et au sud-ouest par la promenade Oubangui-Chari qui longe la plage de la Grande Conche.

Les travaux consistent à :

- réhabiliter le bâtiment dit « Les Galeries BOTTON », sis boulevard de la Grandière à Royan, avec transformation du patio en réserves, locaux techniques et sanitaires ;
- construire de nouvelles terrasses commerciales fermées près des Galeries Botton ;
- réhabiliter l'auditorium (intérieur et extérieur) ;
- réaménager les espaces extérieurs (V.R.D. - espaces verts).

La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 2.308.000 € hors T.V.A., calculée sur la base des prestations à réaliser.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une démarche de développement durable.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence relatif à un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la réhabilitation du bâtiment dit « Les galeries BOTTON » et de l'auditorium, de la construction de terrasses commerciales fermées, ainsi que de l'aménagement des espaces extérieurs, a été lancé le 16 juillet 2012 au Journal Officiel de l'Union Européenne (J.O.U.E.), au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P.), et sur le site internet du profil acheteur.

Lors de la réunion du 05 octobre 2012, au terme des opérations de vote, après un examen approfondi, le jury de concours a rendu son avis et a proposé au pouvoir adjudicateur de retenir les candidatures suivantes :

- Groupement DAUPHIN Architecture/ INTECH (bureau d'ingénierie)/Quentin GEFROY (paysagiste)
- Groupement Sophie BLANCHET (architecte DPLG)/ Atelier Paysages Graziella BARSACQ, (paysagiste)/ Xavier BOULARD (Ingénieur Structure)/ Ingénierie Thermique et Fluides/Cabinet Alain FONTANAUD (économiste du bâtiment)
- Groupement LANCEREAU et MEYNIEL (architectes DPLG)/Cabinet MARET et Associés (économie de la construction)/TH2I (Bureau d'études Fluides)/ATES (Bureau d'études Structures)

Les candidats précités, admis à concourir, ont été invités à remettre leurs prestations et une enveloppe séparée contenant leur offre de prix pour la réalisation du marché pour le 14 décembre 2012.

Préalablement à la réunion du jury du 7 janvier 2013, les prestations des candidats ont été rendues anonymes par le cabinet d'huissier de justice de Maître Cédric BONNAFOUS-BLEMOND à ROYAN.

A l'issue du débat, les membres à voix délibérative du Jury permanent ont décidé de clôturer cette phase d'examen anonyme des projets en procédant au vote, chacun d'entre eux disposant d'une voix, et en proposant le classement comme suit :

- Equipe n° 1 : 7 voix
- Equipe n° 2 : 1 voix
- Equipe n° 3 : 1 voix

Le jury s'est prononcé pour attribuer la prime de concours, telle qu'indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence, à l'ensemble des candidats.

L'anonymat ayant été respecté jusqu'à l'avis du jury, le président du jury a donc levé officiellement l'anonymat et a décacheté les enveloppes séparées contenant leur offre de prix amenées par Maître Cédric BONNAFOUS-BLEMOND, révélant l'identité des équipes candidates et proposant le classement suivant :

- Equipe n° 1 : nom du mandataire : Sophie BLANCHET
- Equipe n° 2 : nom du mandataire : DAUPHINS Architectures
- Equipe n° 3 : nom du mandataire : LANCEREAU et MEYNIEL

Compte tenu de l'avis du jury, le représentant du pouvoir adjudicateur a désigné le lauréat du concours : le groupement Sophie BLANCHET (architecte DPLG)/ Atelier Paysages Graziella BARSACQ, (paysagiste)/ Xavier BOULARD (Ingénieur Structure)/ Ingénierie Thermique et Fluides/Cabinet Alain FONTANAUD (économiste du bâtiment), et a engagé la négociation avec ce dernier.

Au terme de la phase de négociation, il a résulté que l'offre dudit groupement s'est avérée satisfaisante compte tenu des critères de choix prévus au règlement du concours, avec notamment un taux de rémunération fixé à 13,45 % (BASE + EXE), soit une rémunération forfaitaire provisoire de 310 426 € H.T. répartie de la manière suivante :

- BASE : 276 960 € H.T.
- EXE : 33 466 € H.T.

à laquelle il convient d'ajouter les missions suivantes :

- DIAG : 9 253.13 € H.T.
- S.S.I. : 1 895.22 € H.T.
- OPC : 17 474.62 € H.T.

soit un montant total de 339 048.97 € H.T.

Ledit groupement prévoit de sous-traiter d'une part, à A2i INFRA, bureau d'études techniques VRD, les études techniques et le suivi des travaux VRD pour un montant maximum de 68 243.90 € H.T. (soit 81 619.70 € T.T.C.), et, d'autre part, à Mme Danielle JUSTES, artiste, les études artistiques des aménagements extérieurs pour un montant maximum de 15 225 € H.T. (soit 18 209.10 € T.T.C.).

Conformément aux dispositions de l'article 70-VIII du code des marchés publics, il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché au groupement Sophie BLANCHET (architecte DPLG)/ Atelier Paysages Graziella BARSACQ, (paysagiste)/ Xavier BOULARD (Ingénieur Structure)/ Ingénierie Thermique et Fluides/Cabinet Alain FONTANAUD (économiste du bâtiment), et d'accepter les sous-traitants précités.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le code des marchés publics,
- Vu la délibération n° 12.061 du conseil municipal du 20 avril 2012, relative à la désignation des représentants du conseil municipal au sein du jury permanent de concours,
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 16 juillet 2012 au Journal Officiel de l'Union Européenne (J.O.U.E.), au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P.), et sur le site internet du profil acheteur.
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer le marché relatif au concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse, pour la réhabilitation du bâtiment dit « Les galeries BOTTON » et de l'auditorium, de la construction de terrasses commerciales fermées, ainsi que de l'aménagement des espaces extérieurs, au groupement Sophie BLANCHET (architecte DPLG) / Atelier Paysages Graziella BARSACQ, (paysagiste) / Xavier BOULARD (Ingénieur Structure) / Ingénierie Thermique et Fluides / Cabinet Alain FONTANAUD (économiste du bâtiment).
- d'accepter les sous-traitants A2i INFRA, bureau d'études techniques VRD, pour la partie des études techniques et le suivi des travaux VRD pour un montant maximum de 68 243.90 € H.T. (soit 81 619.70 € T.T.C.), ainsi que Mme Danielle JUSTES, artiste, pour la partie relative aux études artistiques des aménagements extérieurs pour un montant maximum de 15 225 € H.T. (soit 18 209.10 € T.T.C.).
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer le marché de maîtrise d'œuvre, avec un taux de rémunération fixé à 13,45 % (BASE + EXE), soit une rémunération forfaitaire provisoire de 310 426 euros H.T., ainsi que les missions DIAG pour 9 253.13 € H.T., S.S.I. pour 1 895.22 € H.T., OPC pour 17 474.62 € H.T., soit un montant total de 339 048.97 € H.T.(405 502.57 € T.T.C.), et toutes les pièces contractuelles s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 mars 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD